#### **GESTION DES SINISTRES MATÉRIELS FLOTTES**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA192	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1685,00€

### **LIEUX ET DATES:**

### **PARIS**

- Du 01/06/2023 au 02/06/2023

### **OBJECTIFS**

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

# <u>Information complémentaire :</u>

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

## **POINTS FORTS**

## Modalités pédagogiques :

La formation aborde, au moyen d'une suite d'exposés illustrés d'exemples concrets (souvent tirés de la jurisprudence) et de nombreux cas pratiques, les aspects particuliers présentés par la gestion des sinistres

flottes tant au plan contractuel qu'en considération du droit commun ou de la Convention IRSA.

#### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

#### **PROGRAMME**

- A. Contrat d'assurance flotte
- 1. Composition
- 2. Interprétation de l'intercalaire « courtier »
- B. Véhicules assurés
- 1. Engins ayant la qualité de véhicules terrestres à moteur
- 2. Remorques et engins tractés
- 3. Parcs flottants
- 4. Valeur de la carte verte
- 5. Validité des permis ; transfert de propriété
- C. Garanties spécifiques aux flottes
- 1. Extension de la qualité d'assuré, de tiers
- 2. Assurance des véhicules en location de longue durée
- 3. RC fonctionnement
- 4. Détournement des véhicules
- 5. Assurance « mission »
- 6. Flottes en IK
- D. Application des franchises
- 1. Types de franchises RC par sinistre
- 2. Franchise annuelle ou rétention
- 3. Franchise « dommages »
- E. Statistiques

## Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

## **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

#### **PUBLIC**

Collaborateurs en charge de la gestion des sinistres matériels flottes en compagnie, chez un intermédiaire ou chez un loueur de longue durée

Collaborateurs mutés au service flottes venant du service sinistres « particuliers »

Personnel des services assurance des entreprises

Fleet managers

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

## **PRÉ-REQUIS**

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA008 - AA124 - AA125

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

### TARIFS ET FINANCEMENTS

1685,00 € Exonérés de TVA Déjeuners offerts

## CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 16/12/2025 à 16:34